

SIAEP DE LA REGION DE GUESCHART
Rue du Château d'Eau
80150 GUESCHART
☎ 03.22.29.64.40 📠 03.22.29.64.41
contact@siaep-gueschart.fr

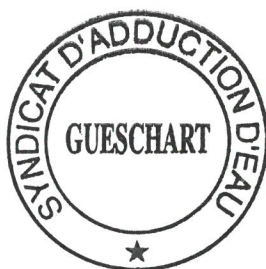
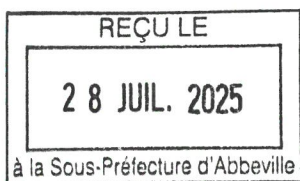
à

Sous-préfecture d'Abbeville
19 rue des Minimes
B.P. 70310
80103 ABBEVILLE Cedex

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION
A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

Séance du : 22 juillet 2025

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Election du Président.	2025/D007	
Composition du bureau.	2025/D008	
Election des Vice-Présidents.	2025/D009	
Election des membres et du secrétaire.	2025/D010	
Indemnité de fonction du Président. Annexe : Tableau récapitulatif des indemnités de fonctions du Président et des Vice-Présidents.	2025/D011	
Indemnité de fonction des Vice-Présidents. Annexe : Tableau récapitulatif des indemnités de fonctions du Président et des Vice-Présidents.	2025/D012	
Election du bureau de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal.		
Feuille de proclamation.		
Tableau du Comité Syndical		



Fait à Gueschart, le 28/07/2025

Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.

DEPARTEMENT
de la SOMME

SEANCE du 22 juillet 2025

ARRONDISSEMENT
d'ABBEVILLES.I.A.E.P.
Région de GUESCHART

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 juillet à 20 heures30, le comité du S.I.A.E.P. de la Région de Gueschart, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Gueschart, sous la présidence de M. Pascal DECLERCQ, président.

Date de convocation : le 17 juillet 2025

OBJET :
Election des Vice-Présidents.**Membres en exercice :** 44
Etaient présents : 33
Pouvoirs : 03
Etaient excusés : 06
Etaient absents : 05**Votants :** 36
Abstentions : 00
Contre : 00
Pour : 00

N° Délibération : 2025/D009

Monsieur Stéphane DECREPT a été nommé secrétaire de séance

Vu les articles L2121-7 et L2121-8 par renvoi de l'article L5211-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de la Région de Gueschart fixant la composition du bureau ;

Vu la délibération prise séance tenante déterminant la composition du bureau du SIAEP de la Région de Gueschart, à savoir deux Vice-Présidents, cinq membres et un secrétaire ;

Les membres du Comité Syndical ayant procédé à l'élection du Président, il est procédé, selon l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection des 2 Vice-Présidents.

Il est fait appel à candidatures pour le poste de 1^{er} Vice-Président.

Les candidats suivants sont proposés :

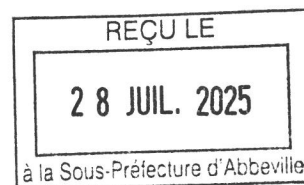
	Collectivité	Candidat
1	Maison-Ponthieu	M. Christophe DAMET
2	Estrées-Les-Crécy	M. Fabien CANNESSON

Il est procédé au déroulement du vote. Il est rappelé que l'élection se déroule au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

M. DAMET Christophe et Mme Isabelle ALEXANDRE sont désignés assesseurs.

Après dépouillement, les résultats du vote pour chaque candidat au 1^{er} tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 36
Bulletins blancs : 00
Bulletins litigieux ou nuls : 00
Reste le nombre de suffrages exprimés : 36
Majorité absolue : 18



A obtenu :

	Collectivité	Candidat	Nombre de voix
1	Maison-Ponthieu	M. Christophe DAMET	24
2	Estrées-Les-Crécy	M. Fabien CANNESSON	12

Il est fait appel à candidatures pour le poste de 2^{ème} Vice-Président.

Les candidats suivants sont proposés :

	Collectivité	Candidat
1	Conteville	M. Vincent MARQUANT
2	Estrées-Les-Crécy	Mme Isabelle ALEXANDRE

Il est procédé au déroulement du vote. Il est rappelé que l'élection se déroule au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

M. DAMET Christophe et Mme Isabelle ALEXANDRE sont désignés assesseurs.

Après dépouillement, les résultats du vote pour chaque candidat au 1^{er} tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 36
Bulletins blancs : 01
Bulletins litigieux ou nuls : 00
Reste le nombre de suffrages exprimés : 35
Majorité absolue : 18

A obtenu :

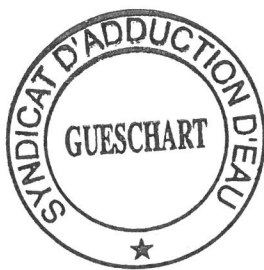
	Collectivité	Candidat	Nombre de voix
1	Conteville	M. Vincent MARQUANT	18
2	Estrées-Les-Crécy	Mme Isabelle ALEXANDRE	16
3	Estrées-Les-Crécy	M. Fabien CANNESSEON	1

Chaque candidat ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, sont proclamés Vice-Présidents et immédiatement installés :

	Collectivités	Candidats
1 ^{er} Vice-Président	Maison-Ponthieu	M. Christophe DAMET
2 ^{ème} Vice-Président	Conteville	M. Vincent MARQUANT

Fait et délibéré à Gueschart les jours, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture, le 28 juillet 2025.



Pour expédition conforme,

Le Président,

Pascal DECLERCQ

